

Service des écoles et du parascolaire case postale 5032 – 1002 Lausanne Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Aux parents des enfants du cycle 9-11S, RAC et classes d'accueil

Lausanne, août 2023

Devoirs accompagnés (DAC) 9-11S, RAC et classes d'accueil

Madame, Monsieur,

L'établissement scolaire des Bergières et le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne proposent une offre d'accompagnement à la réalisation des devoirs, destinée aux enfants de 9-11S, RAC et ACC qui ont besoin d'un encadrement pour effectuer leurs devoirs.

Cette prestation a pour objectif d'offrir un endroit calme et propice à la concentration. L'enfant bénéficie de la présence conjointe d'accompagnant es de devoirs et d'un e enseignant e de l'établissement scolaire qui ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

Les DAC ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 18h00 du lundi 11 septembre 2023 au jeudi 13 juin 2024 et se déroulent dans des salles de classe du collège du Bergières. Dès la fin des cours à 15h25 ou à 16h15, les enfants se retrouvent au réfectoire, où une collation leur est servie, puis se rendent dans leur groupe pour effectuer leurs devoirs.

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, l'enfant doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit entièrement accompli et correctement fait. <u>Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que</u> l'ensemble des devoirs a été réalisé.

L'inscription aux DAC implique une participation financière de CHF 125.- par semestre pour les trois jours, ou CHF 90.- par semestre pour les deux jours de fréquentation ou CHF 45.- pour un seul jour. Cette participation comprend l'encadrement ainsi qu'une collation. La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année.

L'enfant qui s'inscrit aux DAC s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs ;
- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Tout comportement empêchant le bon déroulement de la prestation pourra être sanctionné en cas de récidive ; l'enfant ne sera plus accueilli aux DAC, ceci sans remboursement. Durant les DAC, le règlement interne de l'établissement scolaire reste en vigueur.

Afin de confirmer que l'information vous est bien parvenue, nous vous remercions de remplir et de signer le coupon au verso (**que vous inscriviez ou non votre enfant**) et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Floriane Grandjean-Lüthi

Directrice

Ines Secretan

Responsable communale des prestations DAC



Bulletin d'inscription aux devoirs accompagnés 2023-2024

Concerne : Collège des Bergières (9-11S, RAC et ACC)

Ce bulletin doit être impérativement remis au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard le mercredi 30 août 2023.

Le semestre des devoirs accompagnés commence le lundi 11 septembre 2023.				
Nom de l'enfan	t:	Prénd	om de l'enfant : .	
Classe :		Télép	hone des paren	ts:
J'ai pris connaissance des conditions d'admission aux devoirs accompagnés et				
pour le moment, je ne désire pas y inscrire mon enfant.				
\square je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous.				
Mon enfant suivra les devoirs accompagnés :				
(cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'enfant)				
	15h30-17h30	16h15-17h30	17h15-18h00	
Lundi Mardi				
Jeudi				
Je m'engage à payer la participation forfaitaire pour chaque semestre selon le barème suivant, applicable dès réception du paiement (fin janvier pour le premier semestre, fin mai				
pour le deuxième semestre). La somme est due quel que soit le nombre d'après-midi de				
fréquentation. En cas de difficulté financière, un contact peut être établi avec				
l'assistante sociale scolaire, Mme Amina Gysling : 021 315 64 92.				
Adresse de facturation :				
Nom du parent responsable :				
Rue et n°:			NPA/Ville:	
Date :			Signature :	